

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	63

PRESENTS	53
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	29

Vote Pour : 63

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Date de la Convocation

3 FEVRIER 2026

Date d’Affichage

3 FEVRIER 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Florence BELOU, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Jean-Marie VALATX, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Christelle HARDY-HEBRARD à Pascal HEBRARD, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Pierre TRANIER à Nicolas GERAUD

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Jean-Marc DUBOE, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Lucette ROUTABOUL, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°27_2026

ACTES : 1.1.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 08- Autorisation de signature du marché de « maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire de Crins à Graulhet »

Exposé des motifs

L'école élémentaire de Crins à Graulhet, construite dans les années 1980 et intégrée à la compétence scolaire de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet depuis 2017, présente depuis plusieurs années des altérations structurelles significatives, nécessitant une intervention approfondie. Des premières études techniques avaient mis en évidence des faiblesses des structures porteuses du bâtiment, conduisant à la mise en place d'un étaielement en aout 2024, puis complété et finalisé en novembre 2024, pour assurer la sécurité des usagers.

En 2024, ces problématiques ont conduit à la fermeture temporaire de l'établissement pour raisons de sécurité, à la suite d'un étaielement défaillant, entraînant la répartition provisoire des élèves dans d'autres écoles de la commune, avec mise en place de navettes et d'aménagements d'accueil adaptés.

En 2025, des incidents supplémentaires ont confirmé l'urgence d'une réponse durable. En effet, un effondrement partiel d'un plafond dans une salle de classe a conduit à la fermeture des locaux élémentaires et à une nouvelle organisation transitoire des enseignements. De nombreux travaux effectués l'été 2025 ont permis de sécuriser les usagers le temps de lancer le projet de réhabilitation. En attendant le projet de réhabilitation globale, des travaux de reprise des faux plafonds ont été réalisés à l'été 2025.

Dans ce contexte, et en cohérence avec la volonté de garantir la sécurité, la continuité du service public éducatif et un environnement d'apprentissage adapté pour les élèves, la Communauté d'Agglomération a engagé une procédure de réhabilitation globale de l'école élémentaire de Crins, avec le lancement d'un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre destinée à définir et piloter l'ensemble des travaux nécessaires.

Il s'agit donc du marché relatif à la « maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école élémentaire de Crins à Graulhet », lancé en procédure formalisée du 18 novembre 2025 au 19 décembre 2025. Le projet prévoit les reprises des désordres structurels et la rénovation énergétique du bâtiment. Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 janvier 2026 a attribué le marché au groupement :

- Mandataire : ATELIER NUDO 81600 - Senouillac
- Co-traitants :
 - . BASIS ARCHITECTURE - 31400 TOULOUSE,
 - . MATH INGENIERIE - 31670 LABEGE,
 - . LES ECONOMISTES ASSOCIES - 31300 TOULOUSE

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code de la commande publique notamment les articles R2124-2, 1° et R2162-2 alinéa 2 et R2162-13) R2162-14,

Considérant la Commission d'appel d'offres du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** Monsieur le Président à signer le marché conformément à l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, et tout document afférent,
Mandataire :

ATELIER NUDO
158, route des deux rives
81600 SENOULLAC

Co-traitant n°1:
BASIS ARCHITECTURE
27, rue des trente-six-ponts
31400 TOULOUSE

Co-traitant n°2 :
MATH INGENIERIE
478, rue de la découverte
Mini Parc 2
31670 LABEGE

Co-traitant n°3 :
LEA LES ECONOMISTES ASSOCIES
42, rue de Cugnaux
31300 TOULOUSE

Pour un montant forfaitaire de 200 000€ HT correspondant à un taux de rémunération de 8 %
appliqué à un montant estimatif de travaux de 2 500 000.00 euros HT

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **16 FEV. 2026**

- publication - mise en ligne
Le **16 FEV. 2026**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 081-200066124-20260209-27_2026-DE

